

Les séances de la Société ont lieu au siège social,  
14, place Dauphine, à 4 heures précises.

**Ordre du jour de la séance du 22 novembre 1916.**

Suite de la discussion du rapport de M. le capitaine CARON, *substitut du rapporteur près le 1<sup>er</sup> Conseil de guerre*, sur le projet de loi relatif à la répression de l'insoumission et de la désertion en temps de guerre.

Le secrétaire général adjoint,  
G. FRÈREJOUAN DU SAINT.

**VENTE DU BULLETIN**

Le *Bulletin* est distribué à tous les membres titulaires et correspondants de la Société générale des Prisons, tant en France qu'à l'étranger.

Des abonnements sont accordés aux personnes qui ne font pas partie de la Société, au prix de 20 francs, pour la France et l'étranger.

La vente du *Bulletin* est autorisée en France et à l'étranger, tant pour les numéros séparés de l'année courante que pour les volumes des années écoulées.

Le prix du numéro séparé de l'année courante est fixé à 3 francs pour les membres de la Société, à 4 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie. Toutefois, il ne peut être vendu plus de vingt de ces numéros séparés.

Pour les années écoulées, les volumes de 1892 à 1896, presque épuisés (et dont plusieurs numéros nous manquent), sont vendus à un prix à arrêter avec MM. MARCHAL et GODDE, libraires de la Société, 27, place Dauphine, à Paris. Le prix des autres volumes est de 4 francs, pris séparément. La collection complète des quinze premières années avec la table des vingt années est livrée au prix de 1 franc.

Le prix de la table des vingt années, prise séparément, est de 4 francs.

**EN VENTE**

*Les Institutions pénitentiaires de la France en 1895*, au prix de 4 francs pour les membres de la Société et de 6 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie.

Le I<sup>er</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1893. Paris.

Le II<sup>e</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1894. Lyon.

Le III<sup>e</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1896. Bordeaux.

Le IV<sup>e</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1898. Lille.

Le V<sup>e</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1903. Marseille.

Congrès international de patronage des libérés, 1900. Paris.

*Code pénal annoté*, par M. le professeur E. Garçon, 1901-1911. Larose. Le premier volume et le premier fascicule du second volume, seuls parus. L'ouvrage complet, en deux volumes, 40 francs.

*Cours de droit criminel et de science pénitentiaire*, par M. le professeur G. Vidal. 4<sup>e</sup> éd., 1911, 10 francs. A. Rousseau.

*Pratiques des malfaiteurs* (Manuel d'instruction judiciaire), par le conseiller Hanns Gross avec une préface de M. le professeur Gardeil. — 2 vol. in-8°, 1899. 16 francs, Marchal et Billard.

*Traité de Science et de Législation pénitentiaires*, par Paul Cuhe, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot. — 1 vol. de 510 pages : 10 francs.

*La Législation pénale comparée*, publiée par l'Union internationale de Droit pénal. — Premier volume : *Le Droit criminel des États européens*.

Chez Otto LIEBMANN, Lützowstrasse, 27, Berlin (V. *Bulletin*, 1895, p. 444).

Le deuxième volume n'a pu encore paraître qu'en allemand, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs français.

# Revue pénitentiaire et de Droit pénal

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

**SOMMAIRE**

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 22 NOVEMBRE 1916 (p. 393)

Discours du Président. — Communication de M. Lucien NORMAND sur les mesures à prendre pour assurer la répression des crimes et des délits commis par les armées d'occupation. — Suite de la discussion de M. le capitaine CARON sur la répression de l'insoumission et de la désertion en temps de guerre. — M. Henri Chéron (rapport lu), M. le Président, MM. le Commandant Jullien, E. Garçon, Cuhe (note lue). — Rapport de M. le lieutenant Cresson, sur les projets de réforme de la procédure devant les conseils de guerre (renvoi de la discussion).

SUR LES NOTIONS FONDAMENTALES DU DROIT CRIMINEL DANS LA LITTÉRATURE CRIMINELLE-JURIDIQUE FRANÇAISE (p. 431), par **Thomas Givanovitch**.

CHRONIQUE JUDICIAIRE :

Poursuites contre les prêtres : demande en revision rejetée (p. 467). — Jurisprudence antialcoolique : translation et réouverture des débits de boissons dans un périmètre interdit (p. 474). — Maisons de passe ou de débauche ; fermeture administrative (p. 475). — Un nouveau procédé de diffamation et d'injures (p. 476).

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES :

1<sup>o</sup> Comité de défense des enfants traduits en justice de Marseille (p. 477). — 2<sup>o</sup> Comité de défense de enfants belges traduits en justice devant les tribunaux français (p. 479). — 3<sup>o</sup> Chronique du patronage : Société de protection des engagés volontaires (p. 480). — Patronage de l'enfance et de l'adolescence (p. 481). — Société dauphinoise de sauvetage de l'enfance et de patronage des libérés (p. 484). — Société des études pénitentiaires et de réhabilitation du délinquant, de Madrid (p. 485).

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES ET PÉNALES :

1<sup>o</sup> La loi du 22 juillet 1912, sur les tribunaux pour enfants (p. 486). — 2<sup>o</sup> La criminalité juvénile pendant la guerre dans un arrondissement agricole, par M. **Raymond Hesse** (p. 488).

ARMÉE ET MARINE

Note au sujet des nullités de l'instruction soulevées dans les conclusions de la défense devant le conseil de guerre, par le colonel **Augier** (p. 494).

INFORMATIONS DIVERSES :

Le cinématographe (p. 499). — Criminalité juvénile (p. 499). — La justice pendant la guerre (p. 500). — La taxation des charbons domestiques (p. 501). — Déserteurs et insoumis (p. 501). — Ivresse publique (p. 509). — Contre l'alcoolisme (p. 507). — La prison de Fresnes (p. 508). — Nos collègues au feu (p. 509). — Le Bertillonage en Allemagne (p. 509). — La liberté individuelle en Allemagne (p. 509). — Les condamnés dans l'armée allemande (p. 510). — Accord Franco-Serbe sur les juridictions des tribunaux des deux pays (p. 510). — L'enfance coupable en Espagne (p. 511).

BIBLIOGRAPHIE ET REVUES ÉTRANGÈRES :

BIBLIOGRAPHIE. — A. Journal du droit international privé (p. 512). — B. La Belgique et les juristes allemands (p. 512). — Code pénal (espagnol) du 17 juin 1870 (p. 513). — D. Commentaire du Code pénal militaire italien (p. 514). — E. Travaux préparatoires du Code pénal fédéral suisse (p. 514). — REVUES ÉTRANGÈRES. — *Scuola positiva* (p. 516). — *Rivista italiana di sociologia* (p. 519).